

EXPÉRIMENTATION SOUMISSION CHIMIQUE

KIT DE PRÉLÈVEMENT À DESTINATION DES BIOLOGISTES

Cette expérimentation est issue des recommandations formulées dans le cadre de la mission gouvernementale sur la lutte contre la soumission chimique, portée par Madame la députée Sandrine Josso et marque une nouvelle étape déterminante de la politique gouvernementale de lutte contre toutes les formes de violences faites aux femmes.

Ce dispositif répond à une exigence claire : **garantir un accès rapide et simplifié aux analyses médicales, afin d'améliorer la prise en charge des potentielles victimes et de lever les obstacles qui freinent encore trop souvent leur parcours de soins et de reconnaissance.**

Dès janvier 2026, l'expérimentation est déployée dans les régions Hauts-de-France, Île-de-France, Pays de la Loire, puis prochainement en Guadeloupe, pour une durée de trois ans.

Toute personne munie d'une ordonnance spécifiant "protocole SC", prescrite par un médecin exerçant dans l'une des régions concernées pourra se rendre dans un laboratoire de biologie médicale pour réaliser les prélèvements mentionnés sur l'ordonnance. Le laboratoire de biologie médicale de proximité est responsable des prélèvements et de l'acheminement des échantillons au laboratoire spécialisé fixé dans l'arrêté (Service de Pharmacologie et génopathies CHU Lille en Hauts-de-France, Service Pharmacologie toxicologie CHU Raymond-Poincaré à Garches en Île-de-France, Laboratoire de pharmacologie toxicologie CHU de Nantes aux Pays de la Loire).

Les analyses seront effectuées dans des laboratoires spécialisés en toxicologie et intégralement prises en charge par l'Assurance Maladie, sans condition de dépôt de plainte.

Les résultats seront restitués par le médecin prescripteur lors d'une consultation dédiée. Ils pourront, le cas échéant, constituer un élément de preuve dans le cadre d'une démarche judiciaire.

Cette expérimentation s'appuie sur l'expertise du **Centre de Référence sur les Agressions Facilitées par les Substances (CRAFS)**, déjà mobilisé auprès des professionnels de santé et des victimes, notamment via un **numéro dédié (01 40 05 42 70)** et des parcours d'accompagnement pluridisciplinaires associant prise en charge médicale, psychologique et judiciaire.

L'équipe du CRAFS se tient à votre disposition pour toute question.

Scannez le QR Code pour accéder à la plateforme



La lutte contre les violences repose sur une mobilisation collective, continue et déterminée de l'ensemble des acteurs publics, afin de garantir à toute personne sécurité, dignité ainsi qu'un accompagnement sur l'ensemble du territoire.

Nous vous remercions pour votre mobilisation auprès des victimes.

SOMMAIRE

PRÉLÈVEMENT, CONSERVATION ET ACHEMINEMENT DES ÉCHANTILLONS

Guidelines



FICHE SYNTHÈSE

PAGE 3



SANG

PAGE 4



URINES

PAGE 5



CHEVEUX

PAGE 6



LES LABORATOIRES SPÉCIALISÉS

PAGE 7



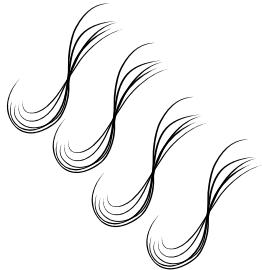
PAR-DELÀ LA TECHNIQUE, L'HUMAIN

PAGE 9



FICHE DE SYNTHESE

QUOI PRELEVER ?

DÉLAI ENTRE LES FAITS ET LE PRÉLÈVEMENT < OU = 5 JOURS	DÉLAI ENTRE LES FAITS ET LE PRÉLÈVEMENT > 5 JOURS
Prélèvement à réaliser immédiatement	Prélèvement à réaliser au moins 1 mois après les faits et au plus tard à 6 mois
 SANG : 2 tubes héparine de lithium 2 tubes EDTA 2 tubes fluorure de sodium SANG TOTAL TOUS SANS GEL	
 URINES : 2 flacons secs, volume minimal 6 mL	CHEVEUX : 4 mèches du diamètre d'un crayon 
 CHEVEUX : 1 mèche du diamètre d'un crayon	

CONDITIONS D'ACHEMINEMENT

Le plus rapidement possible

SANG ET URINES	CHEVEUX
Respecter la chaîne du froid : +4 °C. <i>Au-delà de 3 jours, le sang et les urines sont à conserver à - 20 °C</i>	A température ambiante à sec dans une enveloppe

VERS QUELS LABORATOIRES SPECIALISES ?



- **Hauts-de-France** : Service de toxicologie et génotoxicopathies CHU de Lille
- **Ile-de-France** : Service Pharmacologie Toxicologie CHU Raymond-Poincaré (APHP)
- **Pays de la Loire** : Laboratoire de Pharmacologie Toxicologie CHU de Nantes

MODALITÉS DE RÉALISATION, CONSERVATION ET ACHEMINEMENT DES PRÉLÈVEMENTS SANGUINS

MATÉRIEL

- **2 tubes héparine de lithium** (bouchon vert)
- **2 tubes EDTA** (bouchon violet)
- **2 tubes fluorés** (bouchon gris)

TOUS SANS GEL PRÉLÈVEMENT SANG TOTAL (NE PAS CENTRIFUGER)



Ces différents types de prélèvements (héparinés, EDTA, fluorure) garantissent la stabilité des molécules recherchées dans le contexte d'une soumission chimique, et permettent ainsi leur caractérisation fiables chez les victimes

ACHEMINEMENT des prélèvements au laboratoire de toxicologies spécialisés susmentionnés

Acheminer les prélèvements au laboratoire de toxicologie en respectant la chaîne du froid : **+4 °C**.

*Rappel des recommandations de la SFTA :
au-delà de 3 jours, le sang et les urines sont à conserver à - 20 °C*

MODALITÉS DE RÉALISATION, CONSERVATION ET ACHEMINEMENT DES PRÉLÈVEMENTS URINAIRES

MATÉRIEL

- **2 flacons secs** (bouchon ocre)

SANS CONSERVATEUR



PRÉLÈVEMENT

Prélèvement selon les modalités habituelles.

Chaque prélèvement doit faire **au minimum 6 mL**.

ACHEMINEMENT des prélèvements au laboratoire de toxicologie spécialisé

Acheminer les prélèvements au laboratoire de toxicologie en respectant la chaîne du froid : **+4 °C**.

*Rappel des recommandations de la SFTA :
au-delà de 3 jours, le sang et les urines sont à conserver à - 20 °C*

MODALITÉS DE RÉALISATION, CONSERVATION ET TRANSMISSION DES PRÉLÈVEMENTS CAPILLAIRES

MATÉRIEL

- Une paire de ciseaux plats (type ciseaux ophtalmiques)
- Des clampes (Réf. Pince plastique Kocher 14,5 cm - Raffin REF 360108)
- Ficelle (type fil de couture)
- Enveloppe ou sachet de transport de prélèvements biologiques



SI PRÉLÈVEMENT ENTRE 1 MOIS ET 6 MOIS APRÈS LES FAITS

Le prélèvement capillaire se réalise à l'arrière du crâne, **au niveau du vertex**.

Quatre mèches de cheveux sont à prélever avec chacune un **diamètre comparable à celui d'un crayon** (une centaine de cheveux).



La mèche est prélevée au ras du cuir chevelu à l'aide de ciseaux et l'orientation racine-extrémité est repérée par une ficelle fixée près de la racine avant de réaliser la coupe.

Recommandations : pour éviter les trous apparents sur la tête, il est recommandé de soulever les mèches supérieures et d'effectuer le prélèvement en dessous. Une fois les mèches supérieures relâchées, elles doivent masquer les zones où les prélèvements ont été effectués.

SI PRÉLÈVEMENT < OU = 5 JOURS APRÈS LES FAITS

Une seule mèche suffit pour déterminer l'antériorité des consommations.



MODALITÉS DE RÉALISATION, CONSERVATION ET ACHEMINEMENT DES PRÉLÈVEMENTS CAPILLAIRES

PRÉLÈVEMENT

1

Sélectionner une mèche au niveau du vertex (en haut, à l'arrière du crâne).

2

Nouer la ficelle côté racine, à 1 cm du cuir chevelu, pour définir l'orientation de la mèche.

3

Couper la mèche avec les ciseaux, de façon nette, au ras du cuir chevelu.

Ne pas mettre de trombone, agrafe, papier collant ou autre adhésif

Ne pas arracher les cheveux

4

Positionner le clampe sur la ficelle blanche. **Il est très fortement recommandé de clamer la mèche** afin de fixer les cheveux et d'éviter un décalage des segments, notamment lors de l'acheminement des prélèvements.

5

Désinfecter les ciseaux à la fin du prélèvement.



ACHEMINEMENT des prélèvements au laboratoire de toxicologie spécialisé

Acheminer les prélèvements au laboratoire de toxicologie spécialisé à température ambiante, **au sec** dans une enveloppe .



LABORATOIRES SPECIALISÉS DESIGNÉS DANS L'ARRÊTÉ POUR LA RÉALISATION DES ANALYSES TOXICOLOGIQUES

Ci-après les laboratoires spécialisés désignés pour cette expérimentation dans les régions Hauts-de-France, Ile-de-France et Pays de la Loire

- Pôle de biologie pathologie génétique
Service de toxicologie et génopathies
CHU de Lille, rue du Pr Jules Leclercq
Centre de biologie pathologie RDC
59 000 LILLE

- Service Pharmacologie Toxicologie
CHU Raymond-Poincaré
104 Boulevard Raymond Poincaré
92380 GARCHES

- Laboratoire de Pharmacologie Toxicologie
CHU de Nantes
9 quai Moncousu
44 093 NANTES CEDEX 1



PAR-DELÀ LA TECHNIQUE, L'HUMAIN

LE PRELEVEMENT DE CHEVEUX N'EST PAS ANODIN POUR LES PATIENTS

Les modalités de prélèvements des cheveux, méconnus des patients, peuvent constituer une source d'inquiétude importante : peur que cela fasse mal, peur que les trous soient apparents, peur que les cheveux ne repoussent pas... L'attente en vue de ce prélèvement (au moins 1 mois après les faits) est éprouvante *a fortiori* compte tenu des recommandations formulées par le médecin pour les préserver (ne pas couper, ne pas décolorer, ne pas appliquer de traitement agressif...). Cette étape replonge le plus souvent les patients dans leur vécu traumatique et il n'est pas rare que des pleurs surviennent avant, pendant ou après le prélèvement.



**Patience et empathie sont indispensables
lors de cette prise en charge.
Ce prélèvement se réalise idéalement en binôme.**

- Prendre le temps d'expliquer chaque étape du prélèvement et rassurez le patient quant au fait que ce prélèvement est indolore.

Si au décours des explications, la personne se rétracte, respecter son choix et lui indiquer qu'il sera toujours possible de réaliser les prélèvements jusqu'à 6 mois au plus tard après les faits allégués.

- Tout au long du prélèvement, assurez-vous que le patient va bien.

Prévoyez des mouchoirs en cas de pleurs. Des objets anti-stress (chauffette pour les mains, balle anti-stress...) sont appréciés des patients.

L'équipe du **CRAFS** se tient à votre disposition pour toute question par téléphone au **01 40 05 42 70** ou sur www.lecrafs.com